

Informations de rentrée 2021 – 2022

Ecole St Gabriel

Chers parents,

Après ce temps de vacances, voici venu celui de la rentrée...

Les portes de notre école s'ouvrent à partir de ce lundi 16 août 2021 avec une rentrée échelonnée pour mieux accueillir chacun.

Bienvenue à nos nouveaux élèves et leurs familles !

Cette rentrée est de nouveau marquée par la crise sanitaire...Nous vous remercions de lire attentivement les règles ci-dessous, elles suivent le protocole sanitaire préconisé par le Rectorat et l'ARS.

Vous trouverez également dans cette note de rentrée toutes les informations utiles pour bien démarrer cette année.

Toute l'équipe éducative se joint à moi pour vous souhaiter une belle année scolaire à tous !

Delphine NOIREAU
Chef d'établissement

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'école est dotée de 15 classes, réparties de la façon suivante :

PS A	Mme MAZET Nathalie	GS A	Mme MEHAIGNERY Daniella
PS B	Mme PAYET Daisy	GS B	Mme FRAU Patricia Mme RIVIERE Adrienne
PS C	Mme ANDY Clarisse	GS C	Mme BAILLIF Brigitte
PS D	Mme TECHER Sophie	GS D	Mme MUSSARD Jessica
MS A	Mme FRUTEAU Claudie	CP A	Mme MINATCHY Véronique
MS B	Mme HOAREAU Stéphanie	CP B	Mme RIVIERE Kelly remplacée pendant son congé maternité par Mme POUDROUX Laurence
MS C	Mme BLANCHARD Sophie	CP C	Mme HOAREAU Elodie
MS D	Mme BOUFFATIGUE Carine		

Mme THOMAS Hannelore Maitre E est rattachée à l'école.

LE PORT DE L'UNIFORME

En raison des soucis de livraison concernant les polos et les tee-shirts, en attendant le prochain arrivage (mi-septembre), un simple tee-shirt blanc complètera la tenue.

LES HORAIRES

- **Accueil :**

Le portail s'ouvrira à 7 h 35 le matin. Les élèves seront accueillis directement dans les classes. Les cours débuteront à 7 h 45.

Durant la semaine de rentrée, un seul parent pourra accompagner son enfant jusqu'au seuil de la classe (en respectant le protocole sanitaire). Il n'est pas autorisé à s'attarder afin d'éviter les regroupements.

Après la rentrée, SEULS LES PARENTS DE PS POURRONT DEPOSER LEUR ENFANT EN CLASSE. Les autres élèves entreront seuls dans l'enceinte de l'école

L'après - midi, l'accueil se fera à 12h50, seuls les élèves entreront. Les cours débuteront à 13 h. Pour les PS externes, l'accueil se fait en classe à 13h30. L'accueil en garderie se fera à partir de 7 h00, côté ruelle, seuls les enfants auront accès à l'établissement.

- **Sortie :**

La sortie des élèves sera échelonnée :

Les élèves sortiront à 11 h 30. Les externes attendront les parents près du portail.

La fin des cours pour les PS et MS se fera à 15h20 côté ruelle, pour les GS et CP elle se fera à 15 h30 au grand portail. Les parents attendront dans l'allée.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, **il est impératif de respecter les horaires** précisés ci-dessus.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires seront mises en place en début d'année. Les informations vous seront communiquées prochainement.

- **Absences**

La fréquentation régulière de l'école est une obligation légale pour tous les élèves inscrits à l'école.

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent obligatoirement prévenir de toute absence de leur(s) enfant(s) le jour même par téléphone au 02.62.25.04.86 ou par mail à l'adresse suivante : st.gab@wanadoo.fr avant l'heure d'entrée en classe.

Les enfants ayant été absents doivent apporter lors de leur retour en classe **un mot signé des parents** justifiant l'absence.

Les élèves ne peuvent quitter seuls la classe **en dehors des heures normales de sortie**. Ils seront accompagnés d'un adulte et **le responsable de l'enfant doit décharger l'école de toute responsabilité par écrit auprès du secrétariat (en signant une décharge)**. Pour les sorties régulières (orthophoniste, CMPP, CAMSP, CMP,...), une autorisation annuelle doit être remplie en début d'année.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

**Le départ en vacances a lieu le jour indiqué
après la dernière heure de cours.
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués**

Rentrée des enseignants >>	vendredi 13 août 2021
Rentrée des élèves >>	lundi 16 août 2021
Vacances après 1 ^{ère} période >>	samedi 09 octobre 2021 au lundi 25 octobre 2021
Vacances été austral >>	samedi 18 décembre 2021 au lundi 24 janvier 2022
Vacances après 3 ^e période >>	samedi 12 mars 2022 au lundi 28 mars 2022
Vacances après 4 ^e période >>	samedi 14 mai 2022 au lundi 30 mai 2022
Début vacances d'hiver austral >>	Mercredi 6 juillet 2022 au lundi 16 août 2022

En remplacement du vendredi Saint (15 avril) qui sera vaqué, il y aura classe le mercredi 13 avril 2022.

Protocole sanitaire :

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

Les gestes barrières

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

Ils doivent continuer à être appliqués (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main. Tous les élèves bénéficieront, dès le premier jour, d'une information pratique aux gestes barrières et aux règles sanitaire.



Fermeture des classes et contact – tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Le port du masque est obligatoire pour les personnels et les élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées, dans les espaces clos ;
A la Réunion, cette obligation s'applique également en extérieur dans toutes les écoles élémentaires, collèges et lycées jusqu'à nouvel ordre.

Attention, l'école ne dispose plus, à ce jour, de stock de masques pour les élèves. Il appartient aux familles de fournir des masques à leurs enfants (Pensez à mettre des rechanges dans le cartable).

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

